

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS

Nord et Belgique	3 mois, 22.00	6 mois, 40.00	1 an, 75.00
Autres départements	3 mois, 24.00	6 mois, 42.00	1 an, 78.00
Belgique	3 mois, 26.00	6 mois, 44.00	1 an, 80.00
Union Postale Tarif A	3 mois, 28.00	6 mois, 46.00	1 an, 82.00
Union Postale Tarif B	3 mois, 30.00	6 mois, 48.00	1 an, 84.00

REDACTION

ROUBAIX	63 et 71, Grande-Rue, Tél. 257.52, 257.53, 257.54
TOURCOING	26, rue Carnot, Tél. 27
LILLE	5, rue Falgaire, Tél. 282.21
PARIS	15, boulevard des Filles-du-Caluire, 92.42
MOUScron	105, rue de la Station, Tél. 5.44

CHRONIQUES

ROUBAIX
105, Grande-Rue, 105
ROUBAIX

Le Dimanche
Roubaix-Tourcoing
Hédo-madame
Illustré
Dix pages d'actualités
de toutes les régions
et de tous les intérêts
20 pages à tous les vendredis
en supplément

BILLET PARISIEN LES ACTES DES GANGSTERS SE PRÉCISENT

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)
PARIS, 23 MARS (Midi).
Nous allons vraiment de surprise en surprise.
Les révélations de M. Philippe Henriot devant la Commission d'enquête ont jeté une lumière nouvelle sur l'affaire Stavisky à laquelle les coups de théâtre ne manquent pas. La mort tragique de Jean Galmot, empoisonné à Cayenne dans des circonstances qui sont encore présentes à toutes les mémoires, est-elle la fait de la « bande Stavisky »? Les faits qui ont été signalés aux enquêteurs semblent l'établir. Les déclarations faites jeudi par M. Pachot, ancien commissaire aux délégations judiciaires, confirment sur ce point les documents versés à la Commission par le distingué député républicain de la Gironde.
M. Pachot a arrêté à Marly-le-Roi en 1926 la bande d'escrocs dont Stavisky était le chef. L'indication qui lui permit ce coup de filet lui avait été donnée par Galmot; l'escroc ne se fit d'ailleurs aucune illusion à cet égard.
« J'ai été dénoncé par Galmot, s'écriait-il sur-le-champ, j'en ai peur.
De telles paroles sont singulièrement troublantes. En tout cas, un fait demeure: Galmot, mêlé à toutes sortes d'affaires plus ou moins véreuses, et que sa biographie tourmentée présente tour à tour sans aspect d'un doué quicquillo accessible aux bons sentiments et sous les dehors d'un aventurier sans scrupule, a connu Stavisky, était bien en contact de ses affaires et a partagé dans une certaine mesure l'opprobre que ces affaires méritaient.
Une correspondance a été échangée entre lui et Arlette Simon, qui devait devenir la femme de Stavisky. Cette correspondance serait extrêmement précieuse pour la suite de l'enquête si on pouvait la retrouver. Ce que l'on se connaît prouve à tout le moins que M^{lle} Stavisky a pris dans les affaires de son mari une part plus active que celle qu'on lui a accordée. Dans cette bande de gangsters, dont ces révélations montrent l'extraordinaire activité et qui ne devait pas reculer au besoin devant un assassinat (comme le prouvent les paroles prononcées par Stavisky), cette femme avait son rôle à jouer. Que la justice fouille dans le passé de cette bande sinistre. Elle retrouvera ses hommes à tout faire et pourra alors orienter victorieusement l'enquête sur la mort tragique du conseiller Prince.

Dimanche les résultats du concours de la plus jolie vedette

L'avancement des opérations de dépouillement du grand concours de la plus jolie vedette nous permet d'annoncer de façon certaine que nous serons en mesure d'annoncer les résultats dimanche matin 25 mars.

A LA PRÉFECTURE DE POLICE :: :: ::



L'EXPOSITION DE BRUXELLES EN 1935

Une exposition universelle doit avoir lieu à Bruxelles en 1935. Les travaux d'installation en sont actuellement poussés. Voici le programme de l'Association Métallurgique du Grand-Palais.

LETTRE DE BRUXELLES LE TRIPARTISME ET LES SOCIALISTES "CONTROLÉS"

(De notre correspondant particulier)
BRUXELLES, 23 MARS 1934.
Le conseil général du parti socialiste s'est réuni à Bruxelles. Il s'est occupé des graves événements qui l'obligent à demander l'aide du Gouvernement et des banques pour ne pas sombrer dans la faillite. On s'attendait à des déclarations qui auraient pu éclaircir cette situation. Le conseil général s'est borné à voter cet ordre du jour: « Le Conseil général du P. O. B. proteste avec énergie contre la campagne de presse déclenchée à propos de la Banque belge du Travail, dans le but évident de provoquer parmi les déposants des inquiétudes qui n'ont, en raison des opérations en cours, aucune raison d'être ».
Les faits révéls sont donc vrais. Le parti socialiste sollicite l'appui financier d'un Gouvernement et d'un régime dont il veut la disparition. Il leur demande 300 millions pour sauver les fonds de ses dépôts.
C'est vraiment un événement historique pour le socialisme belge que cet aveu public de son impuissance. Il prétendait être seul capable de sauver la classe des travailleurs; il ne parvient pas à se sauver lui-même. Certes, dans ces derniers temps, le parti socialiste a vécu des mauvaises heures, notamment quand des meneurs, comme Valère Andry viennent des centaines milliers de francs, dans les caisses ouvrières. Mais le socialisme pouvait dire que ces crimes étaient individuels et ne diminuaient en rien, « la puissance constructive du parti ».
Aujourd'hui, cette excuse n'est plus valable. « La puissance constructive du socialisme est en telle déroute, qu'elle crée un scandale. Que devient, dans tout cela, le plan de Manf Economiste distingué, vice-président du parti socialiste, M. de Man a travaillé, pendant de longs mois, à mettre sur pied un plan de « salut » public. Il s'est entouré des lumières de tous les chefs du parti, qui ont accepté ce plan avec un véritable délire.
Hélas, pendant que sur le papier, M. de Man élaborait son fameux travail, il ne voyait pas l'effondrement économique de son parti et il le voyait, il se montrait impuissant à l'empêcher. Ce sauvetage ne pouvait rien du tout ».
Oui, cette impuissance est un événement historique.
En principe, le Gouvernement et les banques acceptent de sauver l'argent des petits gens en danger. Mais, le parti socialiste doit accepter des conditions de contrôle destinées à sauvegarder les finances de l'Etat. Ce contrôle a été déjà commencé. M. Jaspard, ministre des Finances, l'a assuré à la réunion de la Droite parlementaire. Le parti socialiste devra accepter les conditions des prêteurs. Les fonds de la Caisse d'épargne, c'est-à-dire des petits épargnants, ne pourront pas être prêtés au parti socialiste, à moins que celui-ci se engage à ne point les affecter à ses organismes de combat. De nombreux parlementaires ne partagent pas, à cette occasion, la confiance de ceux qui songent à un gouvernement tripartite, convaincus que le parti socialiste serait plus maléfique quand il aura accepté le contrôle financier de l'Etat et des Banques.

Le Conseil de Cabinet

Paris, 22 mars. — Les ministres se sont réunis jeudi à 16 h. 30, en Conseil de Cabinet, au Quai d'Orsay, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.
A l'issue du Conseil, qui a été terminé à 18 h. 40, le communiqué suivant a été publié:
M. Henry Chéron, garde des Sceaux, a mis le Conseil au courant des affaires en cours et il a fait connaître qu'il préparait un projet de réorganisation judiciaire, d'où résulteraient de notables économies.
M. Barthou, ministre des Affaires étrangères, n'a fait un exposé de la situation extérieure.
M. Lamoureux, ministre du Commerce, a rendu compte des conversations qu'il avait eues avec le gouvernement britannique sur la question des accords économiques.
Le prochain Conseil de Cabinet aura lieu le 23 mars, à 16 heures et le prochain Conseil des ministres, le 23 mars, à 9 h. 30.

LES RÉVÉLATIONS SENSATIONNELLES DE M. PHILIPPE HENRIOT Stavisky a-t-il fait assassiner Jean Galmot qui permit son arrestation en 1926 ?

ROMAGNINO EST-IL L'HOMME AU PARDESSUS MASTIC ?

La déposition de M. Henriot

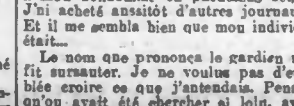
Paris, 22 mars. — Le dossier relatif à la déposition de M. Henriot faite mercredi, devant la Commission d'enquête parlementaire, sur les affaires Stavisky, a été remis jeudi matin au garde des Sceaux, qui l'a transmis aussitôt au procureur général.
Le Commissaire d'enquête pour les affaires Stavisky communique le compte rendu officiel suivant de l'audition de M. Philippe Henriot.
ce lettré sensible qu'était l'ancien député de la Guyane.
A heures sonnantes, à la brasserie Zimmer, M. Pachot s'essayait devant M. Jean Galmot.
« Vous avez toujours été d'une correction absolue à mon égard, lui dit l'ex-époux. Aujourd'hui, je suis à même de vous rendre un service. Vous recherchez Stavisky? Eh! bien, pénétrez ce soir dans une certaine villa de Marly-le-Roi. Stavisky, qui part pour l'étranger, y donne un dîner d'adieu. Le renseignement était de qualité, puis, dans la nuit même, Stavisky était arrêté ».
Paris-Soir a été demander des précisions à M. Pachot qui lui a donné des détails sur cette arrestation.
M. Pachot explique d'abord sommairement les faits. Stavisky avait donné un dîner à Marly le 22 mars, le 23 mars, c'est-à-dire le jour de son arrestation. C'est lui qui avait conduit le procureur général à la villa de Marly-le-Roi, le 23 mars, à 10 heures du matin. C'est lui qui avait conduit le procureur général à la villa de Marly-le-Roi, le 23 mars, à 10 heures du matin. C'est lui qui avait conduit le procureur général à la villa de Marly-le-Roi, le 23 mars, à 10 heures du matin.

Le cabriolet bleu-ciel

L'homme au beret, le 19 ou le 20. L'autre, l'homme au pardessus beige, est revenu le 21, vers 10 heures. Ce jour-là, il a brusquement paru inquiet. Il est sorti du square. Appelé ailleurs par son service, je le perdis de vue. Mais ayant entendu une auto qui démarrait, je me suis retourné et j'ai vu partir un cabriolet bleu ciel.
« A noter que c'est à 10 heures du matin que les inspecteurs de la Sûreté se sont rendus au domicile de M^{lle} Prince pour lui annoncer la terrible nouvelle ».
« Est-ce tout? ai-je demandé encore au gardien ».
« Non! Le 4 ou le 5 mars, en ouvrant le journal du matin, j'ai vu qu'une personne impliquée dans l'affaire Stavisky ressemblait étrangement à mon bonhomme en pardessus beige. J'ai acheté aussitôt d'autres journaux. Et il me sembla bien que mon individu était... »
Le nom que prononce le gardien me fit surprendre. Je ne voulais pas d'emblée croire ce que j'entendais. Pensant qu'on avait été chercher à l'hoi, avec tant d'investigations savantes, un nom qui, depuis deux semaines, embêtait un honnête homme de dormir, j'ai questionné longuement le témoin.
« Que voulez-vous, me répétait-il. Personne n'est venu m'interroger. Je n'osais pas demander à être entendu, car j'ai aussi peur de compromettre que l'air du petit fonctionnaire que

MM. Durand et Dalimier ont été interrogés

Le Comité d'enquête pour les affaires Stavisky a recueilli jeudi deux importantes dépositions: celle de M. Julien Durand, ancien ministre du Commerce et de M. A. Dalimier, ancien ministre du Travail, des Colonies et de la Justice.
M. Julien Durand a prétendu que les lettres de recommandation, adressées par le ministère du Commerce au ministère du Travail, avaient un caractère purement administratif et qu'il n'était pas possible au moment où elles ont été rédigées et envoyées, de soupçonner l'escroquerie qu'elles préparaient.
M. Dalimier est apparu aux commissaires, comme physiquement affaibli et déprimé.
A plusieurs reprises, au cours du questionnaire qu'il a subi, il n'a pu donner à la Commission des explications satisfaisantes.
M. Guernat, président du Comité d'enquête, a jugé sévèrement à plusieurs reprises la déposition de M. Dalimier lors de son passage au ministère du Travail.
Il l'a informé qu'il se trouverait sans doute dans l'obligation de le convoquer de nouveau devant la Commission.



M^{lle} SUZANNE AVRIL qui a été entendue mardi par la Commission d'enquête

La photo

Voilà quelle fut la stupéfiante révélation que je recueillis mardi. Mais, par acquit de conscience, je préfère résumer ce matin au square Boucicaut, muni de tout un lot de photographies, parmi lesquelles l'individu désigné, je remis le tout au gardien.
J'avais mélangé au hasard les photographies de Voix, de Niemen, de Pigaglio, de Romagnino, de Tribout, de Simonovitch et de pas mal d'autres. Il n'y avait sur ces épreuves aucun nom. Le gardien prit la première photo et la regarda.
« Ce n'est pas celui-là, dit-il.
Il repoussa également la seconde, puis la troisième.
« Ni celui-ci, ni celui-là non plus! Lorsqu'il découvrit la quatrième, il eut un petit recul. Il baissa la voix et me souffla:
« Le voilà! »
L'individu photographié était bien celui que le gardien avait nommé la veille.

D'autres témoignages

M. Stéphane Frezo a poursuivi son enquête. M. Rembeau, propriétaire du bureau de tabac, 17, rue de Babylone, a déclaré:
« Plusieurs jours avant le drame, et notamment le 19 février — un lundi — deux hommes, l'un avant de tranta à quarante ans, en pardessus mastic et chapeau gris; l'autre, plus petit, solitaire d'un beret et portant au-dessus de la tempe gauche une longue balafre, sont venus consommer dans l'arrière-salle de mon débit. Ils parlaient à voix basse et cherchaient, mais sans ostentation, à passer inaperçus. (Lire la suite page 2).

Un Flersois tente de toucher 100.000 francs avec un faux billet de la Loterie nationale

Jeudi matin, un individu se présentait au Pavillon de Flore, à Paris et présentait un faux billet de la huitième tranche, dont le numéro gagnait cent mille francs.
Il fut aussitôt arrêté et conduit dans les bureaux de la police judiciaire.
Interrogé l'après-midi, par M. Guillaume, commissaire divisionnaire, il a déclaré se nommer Lucien Delabarre, 23 ans, et exercer la profession de menuisier d'art, rue Pasteur, à Fiers (Nord).
Il a raconté de la manière suivante les circonstances qui l'avaient amené au Pavillon de Flore:
« J'étais à 8 heures, ce matin, à-t-il dit, à la gare de Lille, pour prendre un train de banlieue, lorsqu'un voyageur se disant négociant à Wattebos, m'appela Vanderweerde, ma conversation avec moi et me pria d'aller à Paris toucher un billet gagnant à la Loterie nationale, m'promettant une gratification de 10.000 francs sur les cent mille que j'avais à encaisser.
« Il m'expliqua que ce qui m'empêchait de me rendre à Paris, c'était la grave maladie de sa mère.
« J'ai accepté la proposition, j'ai pris le train à 9 h. 10 et à mon arrivée à Paris, je m'en suis rendu au Pavillon de Flore, où j'ai été arrêté ».
A l'issue de son interrogatoire, Lucien Delabarre a été envoyé au Dépôt.
Nous avons pu rencontrer, rue Pasteur, à Fiers-Breucq, près de l'église du Sart, le père du jeune homme.
« Il dirige une entreprise de menuiserie d'art et il est très honorablement connu. Il nous a témoigné sa vive surprise de l'inculpation qui pèse sur son fils. Il en avait été informé dans la soirée et, dès ce matin vendredi, se voyant qu'il a choisi de se rendre à Paris pour assurer sa défense.
« Son fils, qui babille chez lui, s'échappe dans la journée d'un magasin de meubles qu'il tient à Lille, rue Esquermoise.
« Mercredi, il était rentré comme d'ordinaire et jeudi matin, était parti de bonne heure à Lille, car il devait se rendre pour affaires à Godewaersvelde (Nord).
« Ajoutons que M. Lucien Delabarre croit que son fils a été dupé d'un filou.

L'affaire d'espionnage au profit des Soviets



LES INSPECTEURS EMPORTANT LES DOCUMENTS SAISIS AU COURS DE LEUR INSPECTION.

En frappant sur la table, le magistrat avait constaté que cette planche sonnait creux et, en la soulevant, il découvrit deux tiroirs qui étaient vides. Il fut ainsi en mesure d'appareiller photographiquement, l'appareil qui a été saisi « en cours d'usage » par les photographes et plusieurs autres personnes.
« En outre, en outre, seize des produits photographiques et plusieurs accessoires furent saisis ».
Le magistrat avait constaté qu'un porte-manteau de l'entrée avait été déplacé, il a été découvert dans un cabinet de débarras.

Pas de front commun entre socialistes et communistes

La Commission administrative permanente du parti socialiste a délibéré, sur une proposition du Comité d'Amsterdam pour la lutte contre le fascisme et la guerre, proposition tendant à l'organisation à Paris, les 20 et 21 mai prochains, de grandes manifestations de masse.
Après un long débat, le C.A.P. a voté, par 20 voix contre 7, une motion déposée par M. LESAS, dans laquelle elle déclare s'en tenir aux termes de l'ordre du jour du dernier Conseil national qui autorise seulement les organisations socialistes à envisager des accords sur le plan local et d'une façon occasionnelle.
Les 7 voix de la minorité se sont complétes sur un texte déposé par M. Marcel Pivart, qui, sous certaines conditions de forme, acceptait la proposition du Comité d'Amsterdam.
En ce qui concerne l'envoi d'une délégation à Moscou pour examiner avec les délégués bolcheviks le problème de l'unité ouvrière, la C. A. P., par 21 voix contre 4, a confirmé la décision du Conseil national, qui, ou s'en souvient, n'a pas retenu cette suggestion.

L'affaire de l'Union départementale de la Mutualité du Nord

LE MINISTRE DU TRAVAIL
ETUDE LE RAPPORT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Paris, 22 mars. — M. Adrien Marquet, ministre du Travail, qui a été saisi par le préfet du Nord du rapport du Conseil d'administration de l'Union départementale de la Mutualité du Nord, procéda actuellement à l'étude de ce document.
M. Georges Petit, président délégué de l'Union départementale, a été reçu hier par le chef de cabinet du ministre du Travail.
Par ailleurs, on apprend que M. G. Petit n'a pas siégé au même jour au Conseil d'administration de la Caisse nationale de garanties.

Pour une réforme de l'Etat

Paris, 22 mars. — La Commission de la réforme de l'Etat s'est réunie sous la présidence de M. P. Marchandeau. Elle a procédé à la constitution de quatre sous-commissions. Chacune aura à examiner respectivement les questions relatives:
1^o Au pouvoir législatif; 2^o Au pouvoir exécutif; 3^o Au pouvoir judiciaire; 4^o Aux relations entre l'Etat et les forces économiques, sociales, intellectuelles, morales de la nation.
Le travail des sous-commissions sera présenté à la Commission de la réforme de l'ensemble des organes de l'Etat, dès la rentrée au Parlement. Les sous-commissions tiendront leur première réunion dès vendredi.

Une explosion à bord d'un navire pétrolier à Port-Jérôme

Dans quelques instants
Rouen, 22 mars. — Jeudi, une explosion s'est produite à Port-Jérôme (commune de Lillebonne) à bord d'un navire pétrolier à La Grande-Grève. Ce navire, « l'Estival », qui avait été construit en 1927, avait été transformé en pétrolier. Une explosion s'est produite par suite de la présence de gaz inflammables. L'équipage, composé de douze hommes, a disparu. Il est impossible d'apprécier le montant des dégâts. Les débris du navire ont été ramassés sur les lieux.

M. Gaston THIÉBAULT
radical-socialiste, élu député de l'arrondissement de Verdun, en remplacement de M. Victor Schleiter, tué dans l'accident de Logny.